

Des représentants du Canada et de la Norvège se sont réunis à Ottawa les 26 et 27 avril pour discuter des opérations de pêche et de chasse au phoque que les Norvégiens exercent depuis longtemps dans les eaux territoriales et les zones de pêche exclusives du Canada. La délégation de la Norvège était dirigée par M. Jens Evensen, directeur général du ministère des Affaires étrangères, et comprenait des représentants du ministère des Pêches et du monde norvégien de la chasse au phoque et de la pêche. La délégation canadienne, pour sa part, avait à sa tête M. J.A. Beesley, conseiller juridique et directeur général du Bureau des affaires juridiques et consulaires du ministère des Affaires extérieures et des représentants du ministère des Pêches et Forêts, tout comme des secteurs canadiens de la chasse au phoque et de la pêche. On trouvera en annexe les noms des délégués.

En juin 1970, le Gouvernement canadien modifiait la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche du Canada de façon à porter de trois à 12 milles la largeur de la mer territoriale du Canada et à permettre l'établissement de zones de pêche exclusives du Canada dans le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy, au large de la côte orientale, et dans l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le bassin Reine-Charlotte, au large de la côte occidentale du Canada. Ces étendues d'eau sont bornées par des lignes de fermeture des pêches qui entrèrent en vigueur le 10 mars 1971.

La Norvège est l'un des sept pays dont les pêcheurs fréquentent depuis longtemps les pêcheries du large de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent. Des navires norvégiens participent aussi depuis de nombreuses années à la campagne de chasse au phoque qui a lieu chaque année dans le golfe et le long de la côte sud-est du Labrador et de la côte nord-est de Terre-Neuve, secteur que l'on désigne habituellement sous le nom de "Front". Tout au cours de cette longue association, une collaboration constante et toujours plus intense s'est instaurée entre le Canada et la Norvège pour l'adoption de mesures relatives à la conservation des troupeaux de phoques et l'emploi de méthodes de chasse dépourvues de cruauté.

Au cours des entretiens, on a souligné de part et d'autre l'importance économique de ces opérations de chasse et de pêche pour les gens qui y sont engagés. Dans les deux pays il existe des régions où ces activités constituent la principale source de revenu. Du côté norvégien, on s'est montré particulièrement inquiet des perspectives à long terme touchant la chasse au phoque et l'on a reconnu, avec les représentants canadiens, la nécessité d'adopter des méthodes de conservation efficaces aptes à fournir un rendement soutenu.

De part et d'autre on a présenté des propositions constructives sur lesquelles pourrait éventuellement se fonder un accord entre les deux pays concernant l'avenir des opérations de chasse et de